

PROJET DE **CRÉATION** D'UN NOUVEAU TERMINAL MÉTHANIER **FOS FASTER**

PROJET DE **PROLONGEMENT** DE L'EXPLOITATION DU TERMINAL MÉTHANIER **FOS TONKIN**

Fos-sur-Mer, le 23 novembre 2010

Débats publics du golfe de Fos-sur-Mer

Réunion spécifiquement dédiée au projet de prolongement de l'exploitation du terminal méthanier Fos Tonkin, sur le thème : le chantier et les modalités d'après-débat

Après deux réunions consacrées au **projet Fos Tonkin**, le débat public sur ce projet se poursuit avec une troisième et dernière réunion spécifique sur le thème du **chantier et des modalités de l'après-débat**, qui aura lieu :

Le jeudi 25 novembre 2010 à 19h00
Salle Gagarine
2 bd Dominique Nicotra, à Port-de-Bouc

A l'issue de cette réunion, il restera deux réunions publiques communes aux deux projets : l'une sur le développement économique et celle de clôture.

La réunion du 25 novembre sera structurée en deux parties :

Première partie : Le déroulement du chantier

- **Présentation par le Maître d'Ouvrage, Fos Tonkin**
 - Sur terre
 - Dans la darse

Interventions

- **Florence RIVET**, BRGM (géologie et sismicité)
- **Monique TERRIER**, BRGM
- **David DESSANDIER**, BRGM

Table ronde

- **Philippe BLANC**, Responsable d'opération desserte du GPMM au service transport infrastructures à la DREAL
- **Michel SPAGNULO**, Directeur des routes du Conseil Général
- **Jean GONELLA**, Administrateur de l'association FARE SUD
- **Yvon FONTAINE**, Président de l'association de défense des riverains de la RN 568
- **Un représentant** du Grand Port Maritime de Marseille

Deuxième partie : L'après débat public

Les nouvelles dispositions de la loi Grenelle 2, indiquent que le Maître d'Ouvrage doit mettre au débat public les mesures qu'il entend prendre pour la poursuite de la concertation et de l'information du public entre la fin du débat public et l'ouverture de l'enquête publique, dans la mesure où il prendrait la décision de poursuivre d'une manière ou d'une autre son projet.

Cette même loi indique que la CNDP est désormais en charge du suivi des mesures décidées pour l'après débat. Un garant peut être désigné par la CNDP, à la demande du Maître d'Ouvrage.

Comment avez-vous imaginé cet après débat ?

- **Présentation par le Maître d'Ouvrage, Fos Tonkin**

Interventions

- **Anne-Laure FAUGERE**, Europe Ecologie
- **René RAIMONDI**, Maire de Fos-sur-Mer

Par ailleurs, comme pour l'ensemble des réunions publiques, chacune des prises de parole sera alternée de longs temps d'échanges avec le public.

La Commission toujours à l'écoute du public

Le Secrétaire Général se tient à la disposition de toute personne intéressée. Les bureaux et la salle d'exposition des CPDP sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.

Site internet : www.debatpublic-methaniers-fos.org.

Par ailleurs, chacun aura la possibilité de s'exprimer et de poser des questions :

- via une **carte T** et le site internet des CPDP,
- lors des réunions publiques par une **prise de parole** ou par la rédaction de questions,
- par une **prise de position écrite** (avis et/ou contribution),
- par la **rédaction d'un cahier d'acteur** édité et publié par la CPDP concernée (la maquette et les règles sont disponibles sur simple demande aux CPDP).

Les prises de position écrites sont à adresser sous forme linéaire et par mail au secrétariat général des CPDP dès maintenant.

BUREAU DES CPDP

Commission Particulière du Débat Public, projet d'un nouveau terminal méthanier Fos Faster
Commission Particulière du Débat Public, projet de prolongement de l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin

Hôtel Ariane - Chemin du Plan d'Arenc - 13270 Fos-sur-Mer

Tél. : 04 42 05 92 20 / Fax : 04 42 05 92 26

secretariat-general@debatpublic-methaniers-fos.org

www.debatpublic-methaniers-fos.org

CONTACT PRESSE

Bettina Mannina Communication

04 91 32 12 74 / 06 09 82 51 35

agence@bm-presse.fr